

## 2 évêques se manifestent contre la sélection eugéniste et l'euthanasie

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Non classé](#)

**Date** : 23 novembre 2009

### [Déclaration](#)

de **Mgr Pierre d'Ornellas**, archevêque de Rennes, et **Mgr Jean-Paul James**, évêque de Nantes, le 23 novembre 2009 **suite à l'avis n° 107 du Comité consultatif national d'éthique et au projet de loi sur l'euthanasie** :

**"Quelle est notre attitude à l'égard des personnes les plus vulnérables ?** La question se pose devant les deux propositions, du Comité Consultatif National d'Ethique et d'une loi sur l'euthanasie. D'une part, on étendrait la détection aux embryons humains atteints de la trisomie 21 pour ne pas les réimplanter dans le corps de la femme. D'autre part, on ouvrirait la voie à la suppression de personnes désirant ne plus vivre par une « aide active à mourir ». **Ces deux propositions semblent s'appuyer sur une vision tronquée de la liberté.** Actuellement, la sélection eugéniste et l'euthanasie sont interdites. **Ces interdictions manifestent le respect de la dignité humaine intangible.** [...] Reconnaître la dignité humaine des plus vulnérables passe par les interdits de l'eugénisme et de l'euthanasie. Il est indigne de l'homme

et d'une société d'y consentir. Cela ne suffit pas. La dignité s'exprime aussi et surtout dans la solidarité effective. [...] Chaque personne vulnérable est un trésor d'humanité, pourvu qu'elle soit accueillie pour elle-même. La vulnérabilité fait peut-être peur. Elle sollicite tant de ressources d'humanité ! Les personnes vulnérables ont besoin de relations emplies de respect, d'écoute, de patience, de temps, etc. **Devant l'impuissance ressentie, certains proposent de les supprimer. N'est-ce pas une insulte à leurs parents et aux personnes engagées auprès d'elles ?** Si ces suppressions devenaient légales, ne remettraient-elles pas en cause le principe de solidarité qui fait vivre nos communautés humaines ?"